Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Annexe 1
à la convention d'adhésion au service Aide à l'archivage

À conserver par la collectivité

Tarifications

Conditions financières fixées par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Gard n° DEL-2024-33 du 19 septembre 2024, pour une application à compter du 1er janvier 2025.

Les sommes dues sont réclamées par le centre de gestion du Gard au moyen d'un titre de recettes émis suite à la réalisation des prestations et à verser auprès de :

PAIRIE DEPARTEMENTALE du GARD
25 A Boulevard Talabot - 30942 NIMES CEDEX 9
au profit du compte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Le service aide à l'archivage réalise à la demande des collectivités adhérentes un diagnostic des archives et propose une ou plusieurs intervention(s) d'archivage mentionnées ci-dessous selon les besoins de ladite collectivité.

Avant toute intervention d'archivage, le service établit une proposition précisant le nombre de jours d'intervention et de préparation nécessaires sur la base des tarifs fixés par délibération du conseil d'administration.

Prestations	Montant
Tri et élimination règlementaire des archives, Classement et le conditionnement des archives, Rédaction d'un récolement règlementaire, Préparation des archives pour un dépôt aux archives départementales, Sensibilisation aux pratiques d'archivage, Rédaction d'un tableau de gestion des documents Suivi sous la forme d'intervention d'archivage annuelle	**360 € par jour**